



Commune de  
**Bourg-en-Lavaux**

**MUNICIPALITE**

Rte de Lausanne 2  
Case Postale 112  
1096 Cully

T 021 821 04 14  
F 021 821 04 00  
info@b-e-l.ch  
www.b-e-l.ch

**AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

**PREAVIS N° 28/2013**

**Augmentation du plafond de cautionnement**

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :  
lundi 18 novembre et 25 novembre 2013

Combles Maison Jaune, Cully



**LAVAUX**  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Pour mémoire, en date du 5 décembre 2011, le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux a pris les décisions suivantes :

- Fixation du plafond d'endettement à hauteur de CHF 45'000'000.- jusqu'au 30 juin 2016.
- Fixation du plafond des risques de cautionnement et autres engagements à hauteur de CHF 4'000'000.- jusqu'au 30 juin 2016.

Dans sa séance du 10 octobre 2012, le Conseil d'Etat a accepté le plafond d'endettement et de cautionnement de la commune de Bourg-en-Lavaux.

## 1. Situation actuelle

A ce jour, les engagements de la commune concernent :

- CHF 1'900'000.00 en faveur de la SPBMC, solde de notre part au 31.12.12 : CHF 529'010.70
- CHF 50'000.00 en faveur de Lavaux Express, solde de notre part au 31.12.12. : CHF 31'636.70

## 2. Situation à venir

L'Association Scolaire Centre Lavaux (ASCL) exerce les compétences et assume les tâches dévolues aux communes en lien avec l'enseignement obligatoire pour les degrés primaire et secondaire I, des enfants domiciliés sur le territoire des communes Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Puidoux, Rivaz et St-Saphorin.

Suite au projet de réorganisation scolaire entamée en 2012, il a été décidé de regrouper les élèves secondaires de l'ASCL sur le site des Verney à Puidoux. Ce regroupement implique la construction d'un nouveau centre scolaire qui sera réalisé sous l'égide de l'ASCL. Dans ce contexte, les communes membres de l'ASCL garantissent le cautionnement de cet investissement.

L'autorité de surveillance des communes (ASFico), autorise un plafond cautionnement jusqu'à 50% du plafond d'endettement brut. Dans notre cas, le montant maximum du plafond de cautionnement serait de CHF 22'500'000.--.

Dans le cas du projet scolaire des Verney, les montants des investissements prévus dans le cadre du concours s'élèvent à environ CHF 22'000'000.-- pour la réalisation des infrastructures secondaires. Dans le cadre des statuts de l'ASCL, notre commune cautionne à hauteur d'environ 50% des investissements prévus (cf. annexe 1).

Afin d'assurer le cautionnement des investissements nécessaires à la réalisation de ce nouveau centre scolaire, la Municipalité propose de fixer le plafond de cautionnement de la commune de Bourg-en-Lavaux à CHF 15'000'000.--, jusqu'à la fin de la législature 2011-2016.

### 3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

#### **Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu le préavis N° 28/2013 de la Municipalité du 11 novembre 2013  
Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

de fixer les valeurs suivantes pour la fin de la législature 2011 - 2016 :

1. Plafond d'emprunts : Fr. 45'000'000.--
2. Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : CHF 15'000'000.--.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Sandra Valenti

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2013.

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Pierre Haenni

Annexe 1 : extraits des statuts de l'ASCL